

Quel est le bien fondé de la peine capitale selon l'islam et le coran

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Quel est le bien fondé de la peine capitale selon l'islam et le coran ?

Résumé de la réponse

La peine capitale est un jugement pénal que le coran qualifie de source de vitalité pour la société. La législation de la peine est une manière de barre la route aux sentiments de vengeance aveugle et loin de la justice. C'est également un moyen d'empêcher l'audace des criminels de commettre le massacre ou d'affliger des coups aux citoyens. Une vie sociale saine repose sur l'existence de la sécurité et de la tranquillité générale à travers le respect des droits et devoirs mutuels. La tranquillité générale passe par la protection des règles et des principes d'une vie sociale. La peine capitale est destinée à préserver l'élément essentiel de la société à savoir : la vie des individus face aux crimes et aux exactions de criminels.

Réponse détaillée

La peine capitale est un fait dans le droit pénal islamique. La peine capitale exprimée en arabe par : « Kasâs » signifie littéralement suivre les traces de quelque chose.[1] Techniquement

parlant, cela se définit par « suivre les traces d'un crime de manière à faire subir aux criminels le même crime qu'il a commis et à travers lequel il a ôté la vie à quelqu'un »[2]

L'exécution ou la peine capitale est une loi progressiste et humaine que ce soit à l'époque où elle a été instaurée, que ce soit à notre époque.

Dans le livre Tafsir Nemouneh, l'auteur explique ceci dans le commentaire du verset 179 de la sourate Baqarah en parlant un bien fondé de la peine capitale : « les arabes à l'époque du paganisme avaient l'habitude selon laquelle lorsqu'une personne de leur tribu était assassinée, il s'engageait à tuer les gens de la tribu de l'assassin au niveau où ils le pouvaient. Et cet esprit était allé à un point où ils étaient prêts à décimer toute une population à cause d'un seul homicide. La loi ci-dessus fut instaurée et le jugement juste de la peine de la peine capitale a été exposée ».[3] Cette situation engendrée d'une certaine manière prolongée des hostilités et des rancœurs très profondes.

L'islam fit remplacer alors la vengeance aveugle par la peine capitale. D'une part l'islam les a amener à délaisser le comportement de sans loi vers une instance où un juge devait siéger et d'une part, l'islam a transformé ce comportement illégal en une situation où on identifie le crime, le criminel, le niveau du crime dans un premier temps au sein d'un tribunal et à travers cela, on décrète la sentence correspondant avec ces crimes.

Cette sentence devait s'exécuter avec justice. En décrétant cette loi, l'islam d'une part les a sortis du sentiment de vengeance qu'il a transformé en peine capitale. Cette situation mis fin au désordre qui régnait dans les sociétés à cette époque. Tuer un certain ombre de personne en réaction pour le sang versé d'une personne était considéré comme une forme de vengeance et une forme de vengeance aveugle qui ne se limitait même pas seulement à l'assassin et sa famille. Or le coran dit : « Et leurs avons demandé de prendre une vie pour une vie, un œil pour un œil, un nez pour un nez, une oreille pour une oreille une dent pour une dent. Chaque plaie a une sentence et si quelqu'un pardonne, cela sera considéré comme une expiation pour lui. Quiconque évite de juger tel que Dieu l'a révélé est un injuste »[4]

Si quelqu'un de vous est tué, il faut qu'on trouve le criminel qui est coupable et qu'on exécute la même sentence sur lui et si la famille de la victime est d'accord, on en prendra de lui que le prix du sang ou alors que la grâce soit accordée. Et parfois aussi, on ne trouve aucune solution

meilleure pour la sentence de manière à satisfaire la famille de la victime. Le criminel doit exactement être puni de manière équivalente que crime qu'il a commis afin que cela soit une leçon pour lui et également pour les autres. Ainsi, les hommes ne pourront plus se lancer aussi aisément à l'assassinat d'un être humain et en tuant les autres et en purgeant une peine de quelques années on ressort et on met encore les gens en danger.

L'islam aborde toute question avec réalisme et objectivité en analysant tous ses aspects. En ce qui concerne un sang innocent versé, l'islam explique la manière dont il faut réclamer le droit, loin de toute hostilité et exagération. L'islam n'est pas comme le judaïsme altéré qui se fonde seulement sur la peine capitale et il n'est également non plus comme le christianisme qui penche complètement pour la grâce complète ou le prix du sang qu'il recommande à leur adepte. Le deuxième (la grâce totale) encourage le crime et le premier (la peine capitale absolue) engendre les rancœurs et la vengeance »[5]. L'argument le plus important de la législation de la peine capitale dans le coran est préservation de la vie dans la société. Dieu déclare dans la sourate Baqarah au sujet du bien fondé de la peine capitale : « Il y a pour vous dans la peine capitale la vie pour ceux qui réfléchissent ! Peut-être seriez-vous pieux »[6]. La peine capitale ne vise pas exécuter quelqu'un, son objectif est plutôt de préserver la vie. Le but est de restaurer les choses et de ramener l'être ou la société à une attitude ordinaire. Si quelqu'un sans aucune raison et indépendamment du cercle social officiel qui s'emploie à commettre un homicide, la vie sociale se retrouvera en danger. C'est pour cette raison que la peine capitale vient garantir la vie sociale et individuelle.

Certains paraissent critiques vis-à-vis de la loi de la peine capitale. Ils disent que la peine capitale engendre la mort d'une autre personne or la grâce et le pardon par rapport à l'être humain stipule qu'on n'exécute personne : « Pour répondre à ces personnes, nous dirons oui. Ce n'est toutes grâces et toute clémence qui est acceptable et convenable. Toute clémence n'est pas considérée comme une vertu. En effet, faire preuve de grâce et de clémence pour quelqu'un qui a un cœur dur (celui pour qui tuer est comme de l'eau à boire » et aussi, la clémence n'a aucun sens pour un insubordonné qui viole la loi et met les personnes et les biens en danger. Cela constitue en fait une forme d'injustice par rapport aux gens biens.

Si nous voulons absolument appliquer la clémence sans tenir compte d'aucune condition, cela va causer des troubles au sein de la société et l'homme se retrouvera dans une vraie voie de l'égarement. Bref la société sera sérieusement corrompue »[7]

Shahid Motahari affirme ceci à la suite de l'interprétation de ce verset : « ne considérez pas cette façon de tuer comme une manière d'assassiner ou meurtre. Considérez comme la vie c'est-à-dire pas la vie de cette personne, mais la vie de la communauté c'est –à-dire en exécutant un criminel, nous préservons la vie de la société et la vie des autres individus. Si vous n'empêchez pas le criminel, il tuera quelqu'un d'autre demain. Et demain il tuera des dizaines d'autres personnes. Donc ne considérez pas la peine capitale comme la diminution des individus dans la société, prenez cela comme une manière de préserver la vie et la vitalité de la société. Ne pensez pas que c'est un meurtre considérez ça comme la vie ; la sentence ou la peine capitale ne signifie pas être ennemi avec l'homme c'est plutôt une marque d'amour

pour l'homme »[8]

Donc si l'homme atteint un niveau d'accomplissement moral où il comprendra que la peine est une manière de garantir la vie individuelle et communautaire ce serait une autre manière de remplacer la suppression physique et ce serait préférable. C'est là où on comprend que le but de l'exécution n'est pas le souci d'éliminer physiquement. Son but c'est la vie et Dieu est miséricordieux envers toutes ses créatures. C'est pour cela que Dieu fait appel à la réflexion et au discernement des individus dans le verset. Dieu ne demande pas de se fonder sur les sentiments : « il y a dans la peine capitale la vie pour ceux qui réfléchissent ».

Une vie sociale saine se déroule dans un cadre social sécurisé où la tranquillité publique est garantie à travers le respect des droits et devoirs mutuels. La tranquillité publique passe par la préservation des règles et des principes d'une vie sociale. De manière générale, sans insister sur aucune particularisation les principes fondamentaux d'une vie sociale sont : la religion, la vie, les biens, le respect de la personnalité de l'homme, la raison et le discernement des hommes. Ces règles qui font l'objet d'attention des savants et juristes islamiques depuis l'époque de Gazali, constituent les fondements d'une société saine. Et avec les autres sous branches quelle porte, elle peut apporter un cadre sain et fiable pour la société.[9]

En se fondant sur les choses dites plus haut, on peut ajouter que l'un des objectifs qui constitue le plus important du droit pénal islamique est la préservation de l'ordre social et la religion. Et cet objectif ne peut se concrétiser que si les hommes sont éduqués, sensibilisés, ou alors à travers la persuasion et la mise en garde contre les punitions si jamais quelqu'un pose un acte criminel. Cela empêche quoi que ce soit d'égratigner l'ordre social.

-
-
- [1] - Lisan ul arab, ibn Manzour, vol 11, page 190
- [2] - Jawahir al kalam, Mohammad Hassan Najafi, recherche d'Abbas Koutchani, vol 42, page 7, Darul ihya al touras al arabi, Beyrouth, 7ème impression.
- [3] - Tafsir Nemouneh, Nasir Makarim Shirazi, vol 1, page 603, Téhéran, Darul koutoub ul islamiyya, 1374.
- [4] - Sourate Ma'ida : 45
- [5] - Tafsir Nemouneh, page 607.
- [6] - Sourate Baqarah : 179.
- [7] - Tafsir mizane, Mohammad Hossein Tabataba'i, traduction de Moussawi Hamdani, Sayyed Mohammad Baqir, vol 1, page 661, Qom, la publication jamiat ul moudarissine.
- [8] - Ensemble des œuvres, Shahid Motahari, vol 22, page 739, Téhéran, les éditions Sadrat.
- [9] - La philosophie de la peine capitale selon l'islam, koudratullah Khosrô shahi, page 198, .Qom, Boustan kitab, première impression 1380